

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

#### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 7 mars 2022 qui se tiendra à 19h30 en vidéoconférence, adoptera le règlement # 2022-02-194 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

L'avis de motion et la présentation du projet de règlement ont eu lieu lors de la séance extraordinaire du 7 février 2022.

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil.

Donné à Fortierville, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

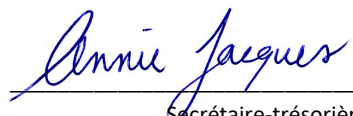


Secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le babillard du bureau municipal et le site web de la municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.



Secrétaire-trésorière